mutations des biens assis dans les mouvances & directes dépendantes de ses Domaines, une Ordonnance par laquelle il est enjoint à tous les Engagistes ou leur Fermier, dans les 24 heures de la notification, de représenter à la poursuite & diligence des Receveurs-Généraux du Domaine, leurs régistres de recette ou autres pieces qui leur auront servi depuis trente ans, fin au 1 Juillet 1771, à faire la recette des droits de lods, pour le relevé des payemens y contenus être fait, clos & arrêté ; de remettre lesd. pieces au Greffe du Bureau, dans le délai d'un mois, ainsi que les demandes judiciaires formées pour droits de lods & demi-lods dans les terres engagées, & les terreins qu'ils peuvent avoir & autres titres servant à connoître les Vassaux & Emphytéotes de S. M. &c.

Le sieur Liotau, sçavant Botaniste de cette Ville, vient de se guérir, d'une maniere bien simple, de la goutte qui commençoit à le tourmenter. *Trois jours avant la nouvelle lune & trois jours avant sa fin*, il a avalé, chaque matin, à jeun, une gousse d'ail & par-dessus un verre & demi d'eau pure. Depuis lors il n'a eu aucune atteinte de ce mal.

De Valence, *le 17 Mars.*

L'amour du bien public a formé ici, depuis quelques années, une Société d'Agronomes qui se proposent de porter successivement leurs expériences & leurs réflexions sur les branches les plus importantes de l'Agriculture. Leurs premiers travaux ont eu la vigne pour objet. La dégradation, pour ne pas dire, la destruction des vignes du territoire par la gelée de 1758, les engagea d'abord à réunir leurs efforts & leurs lumieres pour tâcher de réparer le dommage & de relever la culture. Leur zele éclairé & constant a été récompensé : par une suite d'opérations combinées, ils ont ranimé, ils ont changé la nature ; & les terreins les plus maltraités offrent l'aspect le plus riant. En travaillant, ils ont écrit, car ils travailloient pour le bien public ; & ils se proposent de mettre au jour leurs Mémoires, dès qu'ils seront rassemblés & rédigés en un corps. Après avoir épuisé la partie des vignes, ils tourneront leurs observations sur quelqu'autre article non-moins important. A la tête de cette respectable Société, est M. Bouvier, Notaire &c, Citoyen d'un mérite distingué & digne de préfider à de si louables travaux.

(*Nous devons à ces bons Citoyens, avec un tribut d'éloge, un tribut de reconnoissance : ils ont daigné nous promettre la communication de leurs Mémoires, & nous les annonçons avec confiance à nos Lecteurs. Nous serons très-ardens à seconder les vues de cette bienfaisante Société : de quelque maniere qu'elle nous juge capables de la servir, elle n'aura qu'à disposer de nous ; nous serons trop heureux d'avoir quelque part à ses bonnes œuvres*).

De Nantes, *le 17 Mars.*

Depuis les derniers jours de Février jusques vers le milieu de ce mois, il est entré dans le Port 173 ton. 10 boiss. de froment, 396 ton. 622 quint. de baillarges, 33 ton. de seigle, 27 ton. 20 boiss. d'orge, 73 quint. de pois & de feves. Les prix ne varient presque pas, & l'importation continue. Les inondations arrivées aux environs de Rennes n'ont pas eu des effets assez durables pour retarder la circulation dans l'intérieur de la Province : il y a apparence que la destination des sommes généreusement cédées par le Parlement pour l'approvisionnement de la Ville, y attireront le cours des grains. Les nouvelles traites que nous avons reçues étoient expédiées de Marans, Quimper, Pont-l'Abbé, Audierne, Brest & Rochefort. Depuis le commencement du mois, la *Marianne*, *l'Europe*, le *Duc de Choiseul*, la *Prospérité*, la *Ville de Montlhery*, la *Loire* sont arrivés des Isles. Le *Voltaire* est parti pour le Cap. Le *S. Domingue* est demeuré en charge pour le Port-au-Prince, *l'Aimable Thérese* ainsi que le *Tigre* pour Guinée, la *Prospérité* pour les Cayes ainsi que *l'Europe*, la *Parentiere* pour Saint-Marc & le Port-au-Prince.

La carriere d'ardoise de Penhouet, située sur le bod de la riviere d'Oudon, à l'endroit où elle se décharge dans celle de Villaine, à deux lieues au-dessus du Port de Redon, est à affermer pour le prix de quinze mille livres par an, pendant neuf années. On y fabrique de la cofine & de la carée à l'usage de Paris & de Rouen, de gros noir à l'usage des Isles, du poil taché à l'usage de Nantes, & une cinquième espece à l'usage des cô-

tes de Bretagne, de Villaine & du pays de Rennes. Cette ardoiſe, quoique moitié plus petite que celle de Nantes, s'eſt vendue, l'été dernier, juſqu'à 22 liv. le millier à Rennes; elle y vaut actuellement 14 liv., & l'on aſſure qu'elle s'y vendra encore l'été prochain 20 l. Les Ouvriers n'ont que 4 l. pour frais d'exploitation; il en coûte 10 l. 10 ſ. pour le tranſport à Rennes. L'ardoiſe de Penhouet eſt égale en beauté & en bonté à celle d'Angers. La carriere eſt aſſez ouverte pour occuper deux cens Ouvriers; on y pourroit fabriquer au moins 50 milliers par jour, le débouché eſt facile. La carriere s'étendra conſidérablement, parce qu'on attaque une montagne & une vallée ſpacieuſe.

De Lyon, *le 19 Mars.*

Il n'eſt pas auſſi facile d'étendre les progrés des lumieres politiques que ceux des Arts utiles. L'Artiſte n'a ſouvent que les difficultés de la choſe à vaincre, il n'en eſt pas de même du Philoſophe-Citoyen. Quand on prêche que les individus & les Nations, tous les individus & toutes les Nations n'ont qu'un ſeul & même intérêt, on eſt preſque aſſuré de n'être pas entendu ou même écouté, de la foule du moins. Cependant cette vérité eſt bien grande, bien douce, bien conſolante, bien importante. Il ſemble qu'on veut, je ne ſçais par quel intérêt, que les hommes ſoient ennemis les uns des autres. Delà vient peut-être que les Nations & les individus n'ont pas de plus grand ſoin que celui de ſe cacher & de ſe dérober réciproquement les ſecrets utiles à la perfection des Arts ſociaux; de-là vient auſſi que ces Arts ne font jamais des progrès en raiſon de l'intelligence humaine; de-là vient que tout, ou preſque tout, à la longue, ou ſe perd ou ſe dégrade. Mais pour quoi les divers Etats de l'Europe ne s'accorderoient-ils pas, par exemple, à former, par des contributions proportionnées, une caiſſe commune pour récompenſer les découvertes nouvelles, & acheter la publication générale des nouveaux ſecrets d'une efficacité conſtatée? Le génie eſt de tous les pays; partout encouragé, il ſeroit partout actif; c'eſt alors que les Arts fleuriroient en Europe, & dans toute l'Europe, à l'avantage de toutes ſes parties.

Parmi les nouvelles découvertes remarquables, on peut claſſer la nouvelle méthode de M. Rebuffel pour décruer les ſoies, annoncée dans la Gazette du Commerce du 18 Février dernier, article de *Montpellier*. Cet Artiſte s'eſt rendu dans cette Ville où il a fait des eſſais très-heureux. Il a d'abord opéré en petit, & il a eu le plus grand ſuccès. Enſuite il a exécuté ſes procédés en grand: par exemple, le 9 du courant, il décrua cent livres de ſoie dans la même chaudiere, & avec la même réuſſite. M. Rebuffel continue ſes opérations & ſe propoſe de ſuivre ſes eſſais avec la plus grande exactitute. Sa découverte eſt infiniment avantageuſe pour le commerce, puiſqu'elle remédie aux vices qui réſultent du ſavon. D'ailleurs les ſoies en ont beaucoup plus de luſtre, & elles approchent de celles de la Chine, pour ne pas dire qu'elles les égalent.

De Paris, *le 25 Mars.*

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 14 Février 1772, qui ordonne l'exécution des Ordonnances, Arrêts & Réglemens concernant l'enregiſtrement audit Bureau, des titres & proviſions des Officiers & Proprietaires de gages, augmentations de gages & droits, employés dans les états du Roi conformément aux Edits de Janvier 1708 & Décembre 1713.

De par le Roi. Les Préſidens-Tréſoriers de France &c. Nous avons ordonné & ordonnons que les Edits, Ordonnances &c, concernant l'enregiſtrement au Bureau des Finances des titres & proviſions des Officiers &c, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur; en conſéquence que tous Officiers & Parties prenantes, employés dans les états du Roi pour gages, ſeront tenus de faire enregiſtrer en ce Bureau leurs Lettres de proviſions & autres titres en vertu deſquels ils jouiſſent deſdites augmentations de gages, rentes & droits. Faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Receveurs Généraux & Particuliers, de plus à l'avenir payer les gages & augmentations de gages &c, compris dans les états du Roi, qu'il ne leur ſoit apparu à l'égard des Officiers qui y ſont aſſujettis, de leur réception en ce Bureau; & des autres Officiers & Propriétaires, de l'enregiſtrement de

leurs proviſions & titres de propriété, ou qu'il ne leur ait été juſtifié que les Parties en ont été diſpenſées par Edits dûment enregiſtrés en ce Bureau, à peine de radiation & d'amende, conformément aux Edits de 1708 & 1713. Enjoignons au Procureur du Roi de tenir la main à l'exécution de notre préſente Ordonnance, qui ſera ſignifiée à ſa requête, à tous les Comptables de cette Généralité &c.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 10 Février 1772, qui commet le ſieur Riſteau, *ancien Directeur de la Compagnie des Indes, pour faire le recouvrement de toutes les ſommes dûes à la Compagnie dans les Iſles Françoiſes de l'Amérique.* Le Roi commet par le préſent Arrêt le ſieur Riſteau pour faire par lui ou ſes Prépoſés, le recouvrement, au profit de la liquidation, de toutes les ſommes dûes à la Compagnie dans les Iſles Françoiſes de l'Amérique; veut en conſéquence S. M. qu'à compter du jour du préſent Arrêt, tous les pouvoirs donnés par la Compagnie à ſes différens Agens, demeureront révoqués; & qu'à la premiere ſommation qui leur ſera faite à la requête dudit ſieur Riſteau, ou de ſes Prépoſés, ils ſoient contraints par toutes voies dûes & raiſonnables & même par corps, de remettre audit ſieur Riſteau ou à ſes Prépoſés, tous titres ou papiers appartenans à ladite Compagnie, dont il ſera fait inventaire, au pied duquel le ſieur Riſteau ou ſes Prépoſés, donneront leur reconnoiſſance, qui vaudra décharge auxdits fondés des pouvoirs de ladite Compagnie. Veut encore S. M. que les demandes qui ſeront formées par le ſieur Riſteau ou ſes Prépoſés, & conteſtées par les débiteurs de ladite Compagnie, ſoient jugées ſommairement, ſans frais & en dernier reſſort, par les Intendans deſdites Iſles, ou ceux qu'ils ſubdélégueront: S. M. leur attribuant à cet effet toutes Cour & Juriſdiction, icelle interdiſant à ſes autres Juges.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 23 Février 1772, qui modere à Quatre ſous pour livre, les Huit ſous pour livre, perceptibles en exécution de l'Edit du mois de Novembre 1771, ſur les différens droits de poids, notamment ceux de la Vicomté de l'Eau à Rouen, contrôle & pariſis deſdits droits, & autres aliénés, dans les Villes & Fauxbourgs de Rouen, Dieppe, le Havre, Harfleur & Honfleur.

En exécution de l'Edit de Novembre 1771, il devoit être perçu au profit de S. M. Huit ſous pour livre dans les Villes, Fauxbourgs & Banlieues de Rouen, Dieppe, le Havre, Harfleur & Honfleur, outre les droits appellés droits de la Vicomté de l'Eau, & autres qui s'y perçoivent au profit de M. le Duc d'Orléans, du ſieur Archevêque de Rouen, des Hôtels-de-Ville de Rouen & du Havre, & autres Aliénataires, mais principalement au profit de M. le Prince de Condé; mais S. M. ayant reconnu que le commerce deſdites Villes pourroit, ſur-tout dans les premiers momens, ſouffrir, par la perception entiere dudit impôt de Huit ſous pour livre, a bien voulu, par une modération ſuffiſante, réduire leſdits Huit ſous pour livre à Quatre ſous pour livre, &c. &c. &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Expériences ſur la bonification de tous les vins tant bons que mauvais lors de la fermentation, ou l'Art de faire le vin, à l'uſage de tous les vignobles du Royaume. Avec les principes les plus eſſentiels ſur la maniere de gouverner le vin.* Par M. Maupin. 2e. Edition revue & corrigée. A Paris chez Muſier fils, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée. 2 part. vol. in-12.

Cette nouvelle Edition de *l'Art de faire le vin*, préſente particuliérement des expériences publiques & particulieres de la méthode de l'Auteur, avec le rapport de MM. les Grands-Gardes & Gardes en charge du Corps des Marchands de Vin de Paris, & l'approbation de MM. les Médecins de la Faculté. La conſtance de M. Maupin mérite & des éloges & des récompenſes; car il s'agit ici du bien public & d'un grand bien. Une de ces expériences a été faite ſous les auſpices du Miniſtre Patriote qui préſide à notre Agriculture, & ſous les yeux du Citoyen éclairé chargé ſous ſes ordres de l'adminiſtration de cette partie importante.

M. Parent a ſuivi les opérations de M. Maupin, de maniere à conſtater authentiquement la bonté de ſa méthode. Les pieces juſtificatives ne laiſſent aucun doute ſur le ſuccès. Nous croyons devoir offrir à nos Lecteurs le jugement que le célebre M. Macquer porte de l'Ouvrage dans ſon approbation : *il eſt à deſirer*, dit-il, *qu'il ſe répande beaucoup dans le Public, à cauſe des faits importans qu'il renferme, & qui ſont très-propres à faire connoître & adopter librement des pratiques que l'expérience prouve de plus en plus être capables de diminuer la verdeur des vins, & de les améliorer à pluſieurs autres égards.* Nous rendrons compte des nouvelles expériences dans notre Journal.

2. *Traité ſur les Bleds, contenant les moyens de pouvoir connoître la différence de leur qualité, & de pouvoir également évaluer la plus ou moins grande quantité de ſon, de farine & de pain qu'on peut ou doit en retirer, proportionnellement au volume de continence des meſures de chaque pays.* Par Meſſire L. Boullemer, Ecuyer, Lieutenant-Général du Préſidial d'Alençon. A Alençon, de l'Imprimerie de Malaſſis le jeune, Imprimeur du Roi & du College. 1772. Broch. in-12.

Ce Traité eſt l'ouvrage d'un zele patriotique & d'un jugement éclairé. Il eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere, l'Auteur rend compte des cauſes qui font qu'on retire des différentes eſpeces de bleds, des produits infiniment ſupérieurs les uns aux autres, tant du côté de leur quantité que du côté de leur qualité. Il donne enſuite pluſieurs épreuves qui montrent juſqu'à quel point ces différentes cauſes rendent les bleds ſupérieurs les uns uns aux autres, rélativement à l'inégalité de leur produit. Dans la deuxième, il explique les moyens qu'on peut mettre en uſage pour évaluer indiſtinctement, en tout tems, la plus ou moins grande quantité de ſon, de farine & de pain que les bleds doivent produire, ſoit eu égard à la différence de leur qualité, ſoit rélativement à la maniere de les faire moudre. Comme les épreuves faites juſqu'à ce tems, ont induit en erreur la plûpart de ceux qui ont voulu en faire uſage, attendu l'inégalité qui ſe rencontre entre les différentes meſures de chaque pays dont la continence leur étoit inconnue, il donne les moyens de pouvoir profiter des connoiſſances que ces épreuves doivent néceſſairement procurer, en faiſant voir, d'un côté, comment on peut en faire la comparaiſon, nonobſtant l'inégale continence des différentes meſures, & de l'autre quelles ſont les précautions à prendre pour en tirer tout le fruit qu'on en attend. L'importance de la matiere nous engagera à donner au plûtôt l'analyſe de ce Mémoire inſtructif.

II.

Maniere d'arracher les arbres pour les tranſplanter, avec la façon de les planter, pour qu'ils réuſſiſſent très-bien à peu de frais. Par M. Vallet, Curé de Colombe.

Pour que les arbres réuſſiſſent, il eſt néceſſaire de ne les arracher qu'avec beaucoup de précautions; on ſe conformera avec fruit aux inſtructions ſuivantes. Commencez par ôter la terre de l'arbre que vous voulez arracher, mais à une certaine diſtance du pied, de peur de toucher aux racines & de les endommager; c'eſt à quoi l'on ne ſçauroit donner trop d'attention, parce que les racines fourniſſent les ſucs & donnent la vie à l'arbre; ſi celles-ci ſont entamées, l'arbre ne croîtra jamais bien & ne fera que languir. Lorſque l'arbre eſt arraché, on en coupe toutes les branches ſuperflues; on ne doit lui laiſſer en tout que deux ou trois branches des plus vigoureuſes dont on coupera l'extrêmité. Avant que de planter l'arbre, enlevez avec une pioche tout autour du creux un pied de terre; cette terre ſervira à couvrir les racines dont vous couperez avec une ſerpette tout ce qui auroit été meurtri. Le creux doit avoir d'abord ſix pieds en quarré; & lorſqu'on a ôté enſuite un pied de terre, comme nous venons de le dire, il eſt alors de ſept pieds. Avant que de placer l'arbre, on béche la terre dans le creux ſans l'en retirer; on met de bonne terre par-deſſus, comme du terreau &c; on place enſuite l'arbre au milieu avec trois pieux un peu gros & bien fichés en terre, pour le mieux aſſujettir; on a ſoin de le mettre de telle façon que la partie qui étoit expoſée au midi, ſe trouve à la même direction. Etendez, le plus que vous pourrez les racines, couvrez-les de quatre pouces environ de bonne terre, mettez-y par-deſſus du feuillage, du genêt, du buis, du genievre, des ſarmens, des cendres de leſſive

ou bien du fumier que vous recouvrirez de la terre tirée du creux, & par-deſſus celle-ci vous remettrez du fumier. Toutes ces précautions améliorent le terrein & produiſent le meilleur effet, puiſque, ſi on les a bien priſes, jamais aucun arbre ne périt, à moins qu'il ne ſoit ébranlé par le vent, ou entamé par les beſtiaux. Les trois pieux liés à l'arbre le garantiſſent des ſecouſſes du vent; & pour le mettre à couvert de la morſure & des ravages des animaux, on n'a beſoin que de l'armer de buiſſons; il n aura même alors rien à craindre du frottement de la charrue. Quelque petits & de quelque eſpece que ſoient les arbres, pour les ſouches meme de la vigne, je fais toujours les creux de la maniere que je viens de décrire. Par cette méthode les arbres & les ceps de vigne font plus de progrès dans deux ou trois ans, que n'en font dans dix ceux qu'on plante à la maniere ordinaire. Il ne m'en coûtoit autrefois qu'un ſou pour chaque creux que je faiſois faire, je donne à préſent quatre ſous pour le faire comme je l'ai indiqué, & de plus un ſou pour chaque arbre qu'on plante. Il m'en coûte beaucoup plus, mais auſſi je retire beaucoup plus de bénéfice. Pluſieurs perſonnes ont ſuivi mon exemple, & elles n'ont pas lieu d'en être fâchées. Cependant le Payſan toujours eſclave de la routine, & toujours attaché aux erreurs que ſes peres lui ont tranſmiſes, croit beaucoup économiſer en faiſant de petits creux; & il ne fait pas attention aux journées qu'il lui faut employer en pure perte; il ne compte ſans doute pour rien les arbres qui périſſent; il regarde comme un objet indifférent que ſes arbres croiſſent plus lentement & donnent moins de fruits. Il croiroit perdre ſon tems ſi aux mois d'Août & d'Octobre il béchoit & ſarcloit la terre tout autour de ſes arbres &c. Ce n'eſt qu'avec le tems qu'on pourra l'arracher à ſes préjugés & lui perſuader qu'on peut mieux faire qu'il ne fait. Quand il aura vu de belles plantations & en grand nombre, dont le ſuccès ſera manifeſtement dû à la nouvelle méthode, alors aurons-nous peut-être le plaiſir & la ſatisfaction de la lui voir adopter?

Quant au trou deſtiné à recevoir l'arbre, voici ce qu'il faut obſerver. Faites un creux de ſix pieds en quarré, & de deux pieds & demi à trois pieds de profondeur, ſelon la nature & la qualité du terrein. Pour réuſſir plus sûrement, il faut que le trou ſoit fait avant l'hiver. La méthode ordinaire conſiſte à faire un creux de deux pieds en quarré; à couvrir enſuite les racines, ſoit qu'elles ſoient meurtries, ſoit qu'elles ne le ſoient pas, avec la meme terre qu'on a tirée du trou, ſans y mêler aucun engrais; & enfin à former avec cette terre une eſpede pyramide. De cette façon la pluye ne fait que gliſſer ſur la terre & ne peut pénétrer juſqu'aux racines qui reſtent bientôt ſans humeur radicale & ſe deſſéchent. Quelque vigoureux que ſoit l'arbre, il languit bientôt faute de ſuc, & s'il ne meurt pas, il ne croît que lentement & ne vient jamais bien. De plus les fourmis, les taupes, les rats &c. choiſiſſent volontiers cette eſpece de cône pour y faire leurs nids pendant l'hiver; & dans les tems de neige ils s'y trouvent à couvert de l'humidité, & ont de plus pour nourriture les racines qu'ils ne manquent pas de ronger; des racines ils paſſent au pied de l'arbre qu'ils traitent de la même façon. De là vient que ſur cent arbres à peine en réuſſit-il dix, & encore ne peuvent-ils pas être d'une bonne venue. Dans les premieres plantations que j'ai faites, j'ai éprouvé les mauvais effets de cette vieille routine. J'ai le plaiſir de voir que dans ces cantons toutes les perſonnes tant ſoit peu intelligentes ont abandonné l'ancienne méthode pour embraſſer la mienne. Avant que d'arracher leurs arbres, ils marquent avec de la craie ou du charbon toute la partie de l'arbre qui regarde le midi, & le placent dans la même direction en le replantant, comme on l'a dit ci-deſſus. Le ſuccès de la plantation dépend principalement de la maniere dont on arrache les arbres; j'ai donné plus haut celle qu'on doit ſuivre, & dont les bons effets ſont comme infaillibles.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 18 Mars 1772, au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17 l. 5 ſ., 22 à 26 l. 10 ſ. *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 21 liv. 10 ſ. à 27 livres. Le ſeigle, de 17, 17 livres 10 ſ. à 18 liv.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 18 Mars 1772 au Samedi 21 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 21 liv. 10 ſ. à 22 liv. 15 ſ.; *idem* au Port de la Gréve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 24 Mars 1772, de 51 à 52 liv.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille, 22 à 23 l.; *id.* nouvelle de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mars 1772.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	714	5	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	718	5	
Ducats à	97	16	
Or fin à 23 k. . .			*once.*
31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	18	
Piaſtres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 24 Mars 1771.*

Amſterdam	55 1/8
Londres	32 1/2
Hambourg	182 1/4
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 3/4
Gênes	93 3/4
Lyon, *Rois*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Lundi* 23.	*Mardi* 24.	*Mercredi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1060	1065	. . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	FESTE.
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	59	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	67	66 1/2 67 . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 21 Mars 1771.		Du Lundi 23.		Du Mardi 24.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Bardin, ſix dern. mois 1771.	A.	Certain, 6 prem. mois 1771.	M.	Viellard, ſix dern. mois 1771.	A.
Raynal, *idem.*		Delamotte, ſix d. mois 1771.		Filleul, *idem.*	C.
Caron, *idem.*	C.	Bonnet, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	
Boſcheron, *id.*		Molliere, *idem.*		Marſollier, *id.*	F.
Pigis, *idem.*		Maſſon, *idem.*		Cauchy, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	E.	Gendon, *idem.*	C.	. . . . .	
Delarue fils, *id.*	F.	Domillier, *idem.*		. . . . .	
Clouet, *idem.*		Dujean, *idem.*		. . . . .	
Delarue pere, *id.*	J.	Thevenin, *idem.*		. . . . .	
. . . . .		Aliſſant, *idem.*	J.	. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 21 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 23 *Février.*

S. A. R. gouverne les Peuples de ce Duché par un exercice continuel de vertus civiles & politiques. Chaque jour, ils attendent un nouveau gage de ſon amour, chaque jour ils lui doivent un nouveau tribut d'amour & de reconnoiſſance. Nous n'avons preſque plus de vœux à former pour [illegible]e bonheur, l'humanité la plus tendre & la bienfaiſance la plus active les préviennent. Nos campagnes viennent d'être délivrées des ravages du gibier, il y a lieu d'eſperer qu'elles le ſeront bientôt des ravages des loups. Le Gouvernement a promis, par un Edit, une récompenſe de deux écus par chaque loup que l'on aura tué dans les confins de la Lombardie Autrichienne avant le mois de Juin, & une de trois écus pour chaque louve; ſes ſoins embraſſent à la fois tous les objets d'utilité publique.

Par un autre Edit, il avoit déjà été défendu aux Tribunaux, aux Corps & aux Particuliers qui ont le droit de nommer des Sujets aux Charges ſupérieures & aux Offices inférieurs pour le ſervice de S. M. & du Public, de recevoir aucune ſomme d'argent & aucun préſent, de quelqu'eſpece que ce ſoit, ſous peine de nullité de l'élection, de privation du droit, d'amende, &c. S. M. I. prend des meſures particulieres pour que ces marchés ordinairement clandeſtins ſoient révélés: Elle a jugé que la ſuppreſſion de la vénalité des Offices étoit un des moyens les plus efficaces pour aſſurer la bonne adminiſtration & le bon choix des Titulaires.

Enfin un exemple mémorable d'humanité, d'équité & de prudence politique, vient d'être donné à l'Europe; ſans doute il intéreſſera l'ame ſenſible de tant de Princes qui ne cherchent qu'à mériter l'amour de leurs Peuples. L'inefficace peine de mort contre les Déſerteurs eſt abolie, dans le cas même où l'on auroit rompu pluſieurs fois ſon engagement. On ne punira plus de mort une faute de légéreté, d'inconſtance, de caprice, de fougue, faute que l'on pleure bientôt avec des larmes de ſang & dans le déſeſpoir de ne pouvoir la réparer. La voie du repentir eſt ouverte, l'enfant imprudent retrouvera toujours un pere; & quand il n'aura pas à craindre le ſupplice, il ſe livrera lui-même au châtiment. Les Déſerteurs n'encourront la peine de mort que dans le cas où ils ſe ſerviroient de leurs armes pour repouſſer ceux qui les pourſuivroient. Ceux qui en arrêteront ou qui en dénonceront recevront une récompenſe de cinq ſequins; il y a des peines décernées contre ceux qui favoriſeroient leur fuite. L'exceſſive ſévérité des peines ſauve une infinité de coupables: on ne dénonce pas un domeſtique coupable de vol, parce qu'on ne veut pas être l'auteur de la mort d'un homme, & les vols domeſtiques ſe multiplient. On ramenera volontiers un Déſer-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

teur, lorſqu'il ne s'agira pas de le mener au ſupplice. Le même Edit traite les Enrôleurs pour des pays Etrangers, comme les Déſerteurs, &c.

DE FLORENCE, *le 25 Février.*

S. A. R. ſans ceſſe doucement occupée du ſoin de prévenir & de réparer les malheurs, a chargé un habile Chirurgien d'aller, dans tous les cas d'incendie, avec la plus grande diligence, donner des ſecours à ceux qui eſſuyeront, dans ces déſaſtres, quelqu'accident : Elle lui a aſſigné une gratification annuelle proportionnée aux ſervices qu'il aura rendus.

On mande de Rome que des Négocians de la Province du Patrimoine ; ont obtenu de S. S. la permiſſion d'exporter dix mille meſures de grains qui ſeront embarqués ſur la côte de Montalte.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Mars.*

On écrit de Charles-Town que, ſuivant les lettres de Penſacola, M. John Stuard, Surintendant des affaires de l'Inde, a conclu avec les Tributs Indiennes un Traité par lequel celles-ci cédent à S. M. B. un terrein qui s'étend l'eſpace de trente milles ſur la riviere de Cooſaw ; & l'on croit que la Floride Occidentale en vaudra mieux, lorſqu'elle ſera plus vaſte. On mande du même lieu que les Directeurs de la Manufacture de ſoie ont mis ſur le vaiſſeau le *Beaufain*, Capitaine Daniel Carling, pour Londres, 455 livres de ſoie écrue d'une beauté parfaite, & 36 livres de ſoie d'une qualité inférieure, le tout du crû de Purryſbourg dans cette Province.

Le ſieur *Saint-Pierre* a préſenté à la Chambre des Communes une requête, dans la vue d'obtenir des ſecours & des encouragemens pour la culture de la vigne, de l'indigo, de la ſoie, de l'olivier, du figuier, & autres arbres à fruits dans ſa Colonie de *New Bordeaux*.

On écrit d'Antigoa du 3 Janvier, que la ſaiſon y eſt ſéche & fort défavorable, de ſorte qu'on croit que la récolte de ſucre n'excédera pas ſept mille tonnes. Le tems eſt au contraire fort beau à Nevis & à S. Criſtophe, & les apparences de la récolte ſont ſi flatteuſes que l'on compte ſur les meilleures récoltes que l'on y ait encore faites.

Des lettres d'Edimbourg portent que le Magiſtrat a réſolu de défendre qu'on tue dans les Marchés publics des bétes à cornes au-deſſous d'un certain âge, à cauſe que l'eſpece en diminue. L'eſpece pourra bien auſſi diminuer, ſi l'on en tue hors des Marchés ; elle pourra bien auſſi diminuer, ſi l'on n'en tue pas, car ceux qui en vendent ont beſoin d'argent pour en élever : enfin ſi ce moyen conſerve l'eſpece, il entretiendra auſſi la diſette & la cherté.

Le Corps des Orfevres demande qu'on remette en vigueur deux actes des regnes de George I & George II, pour empêcher que trois cens Ouvriers, hommes & Citoyens comm'eux, qui font actuellement à Londres des ouvrages de cuivre blanc des Indes, pour les exporter, ne gagnent leur vie à ce métier ; & cela parce qu'eux Orfevres, gagnent moins, & que ceux qui ne travaillent pas ou ne peuvent pas travailler l'or & l'argent, ne doivent rien gagner.

Les Maitres-Maçons ont préſenté une requête pour demander que les Réglemens qui concernent les bâtimens ſoient réduits à un ſeul, afin au moins qu'ils puiſſent ſçavoir ce qu'ils doivent ſçavoir pour ne pas tomber en contravention.

Les Tanneurs ont auſſi préſenté à la Chambre des Communes une requête dont l'objet eſt d'obtenir la ſuppreſſion de la taxe ſur l'importation des cuirs, & l'impoſition d'une taxe ſur leur exportation, pour qu'ils les achetent à meilleur marché, & que les Nationaux qui en ont à vendre en retirent moins de profit. Cette Requête a eté remiſe à un Comité pour en faire l'examen.

Suivant une lettre d'Yorck du 3 Mars, un Gentilhomme paſſa, la ſemaine précédente, par Neucaſtle, venant d'Ecoſſe pour ſe rendre à Londres par ordre du Lord North, muni de papiers relatifs au paſſage du Nord. Ce Gentilhomme eſt gendre du feu Capitaine Coats, employé ci-devant au ſervice de la Compagnie de la Baie d'Hudſon. Ces papiers contiennent une rélation de ce Navigateur ſur le paſſage qu'il a, dit-on, découvert au Nord-Oueſt. On les a trouvés, après ſa mort, dans une armoire particuliere, & l'on préſume que des motifs d'intérêt particulier l'avoient empeché

de les rendre publics. En 1769, le feu Capitaine Cluny de Londres donna connoiſſance de ce fait à des amis particuliers : mais la choſe fut bientôt étouffée pour des raiſons qu'on ignore.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 10 *Mars.*

La bonne récolte d'huile d'olive, que l'on a faite en Provence, en Languedoc & dans le Bas-Dauphiné, nous a procuré une ſorte d'abondance & une diminution conſidérable ſur le prix de cette denrée. La livre de bonne huile ſe vendoit ici de 20 à 22 ſ.; à préſent nous l'avons à 12 : c'eſt un ſoulagement d'autant plus agréable que la cherté du bled ſoutient celle des autres denrées de notre territoire. Comme le tems favoriſe les tranſports, il y a apparence que les Provinces ſeptentrionales du Royaume ne tarderont pas à partager le même avantage.

Le vent chaud qui n'a ceſſé de regner en Janvier & Février a fait fleurir les arbres fruitiers, & pouſſer extraordinairement les autres biens de la terre. Quelques perſonnes aſſurent avoir vu aux environs de Saint-Marcellin des bleds en épis, ce qui n'eſt pas croyable. De grands froids nous enleveroient tous nos fruits qui ſont d'un produit conſidérable ; & la douce perſpective d'une abondante récolte s'évanouiroit.

On écrit de Ferrol en Eſpagne du 7 Février dernier, que les pluies y ſont ſi continues & ſi abondantes qu'il n'eſt pas poſſible de ſortir hors des maiſons. On ajoute qu'au mois de Décembre dernier, de violens orages ont cauſé beaucoup de déſaſtres, & qu'ils ont fait périr cinq navires avec leurs cargaiſons & beaucoup de monde.

On mande de Briançon que les coulées de neiges ont cauſé quelques dommages.

De la Rochelle, *le* 10 *Mars.*

Le navire *l'Intelligence*, de ce Port, parti de la côte de Guinée, avec une riche & triſte cargaiſon de Noirs, a fait naufrage à l'entrée du Port du Cap à Saint-Domingue : il a péri 23 de ces animaux de culture ; ceux qui leur ſurvivent les eſtiment vraiſemblablement heureux, car le déſeſpoir les avoit portés à la révolte, & l'on en avoit tué 16. Lorſqu'on les enleve de la côte, ils ſont toujours attaqués d'une maladie d'autant plus terrible que l'on ne peut en arrêter les effets qu'en les égorgeant ou en aggravant leurs maux, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en ôter la cauſe. Cette maladie incurable, ſource de tant d'autres, l'eſclavage & la tranſplantation la donnent : on croit que dans le même cas, les Blancs en ſeroient pareillement atteints.

Les mêmes lettres nous apprennent que *l'Angola*, autre navire de ce Port, étoit heureuſement arrivé à Saint-Domingue, ayant fait à Guinée la traite la meilleure, mercantilement parlant ; & que le *Robuſte* & la *Mariette* venoient d'arriver à la même Iſle, ſans accident.

Des Marchands de bleds ont été condamnés par des Ordonnances de M. l'Intendant à des amendes pour avoir vendu, contre les diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil du 7 Février 1771, du bled mal nettoyé & chargé de corps étrangers. Il eſt juſte que celui qui achete du bled reçoive du bled ; il n'eſt pourtant pas rare que l'on reçoive autre choſe que ce que l'on achete. Le grain de ces Marchands a été confiſqué au profit des pauvres de l'Hôpital Général.

L'Ordonnance rendue par l'Impératrice de Ruſſie pour empêcher de la communication du mal contagieux dans ſes Provinces maritimes, a été répandue dans ce Port & dans les autres Ports du Royaume, afin que par la connoiſſance des ſages précautions qui y ſont priſes, les Officiers publics & les Négocians ſoient plus tranquilles & plus raſſurés par rapport aux expéditions différentes que peuvent occaſionner le commerce & la navigation du Nord. Cependant il ne ſera rien changé aux Réglemens de Police & de prévoyance qui pourront avoir été faits dans nos différens Ports, pour s'aſſurer encore mieux de l'état des bâtimens qui viendront du Nord ou de ceux qui en auront eu fréquentation en mer.

De Rouen, *le* 12 *Mars.*

M. Dieres, Avocat, avoit préſenté à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, un Mémoire en forme

de Conſultation ſur les effets de la céruſe dont pluſieurs Particuliers font uſage en Normandie, pour hâter la façon de leurs cidres. Cette Société ſçavante, laborieuſe & patriotique, a diſcuté avec beaucoup de ſoin la cauſe du Public, & mérité ſa reconnoiſſance. En condamnant l'uſage de la céruſe, elle a indiqué une méthode facile pour diſtinguer les cidres qui pourroient être de mauvaiſe qualité. Il étoit bien à propos de faire connoître ce préſervatif, tant pour prévenir les accidens que pour calmer les inquiétudes des Citoyens qui ſont toujours dans le cas de craindre l'atteinte d'un poiſon caché, & d'éviter l'uſage d'une boiſſon équivoque, précaution ſage & juſte qui néanmoins arrête un commerce utile à l'Agriculture. En conſéquence le Mémoire de M. Dieres, la Lettre de M. le Secretaire de l'Académie, la Réponſe & la ſolution de ce Corps, & des Réflexions de M. Dieres adreſſées à M. le Curé D**. ont été imprimés enſemble. Ce petit Recueil ne forme qu'une brochure in-8°. de 20 pages que l'on trouve dans cette Ville au *Bureau des Annonces, rue S. Lo.* (*Nous nous propoſons d'en rendre compte*).

De Besançon, *le* 14 *Mars.*

L'Edit du Roi du mois de Novembre 1771 portant établiſſement dans chacune des Villes où il y a Corps Municipal, d'Offices de Conſeillers-Maires, Lieutenans de Maires, Secretaires-Greffiers, Conſeillers, Echevins, Jurats, Conſuls, Capitouls & Aſſeſſeurs, a été enregiſtré au Parlement, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur; à la charge que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, les Villes, Bourgs & Communautés ne pourront être forcés d'acquérir les Offices créés par ledit Edit; comme auſſi que les octrois ne pourront être augmentés, même ſur la demande deſdites Villes, Bourgs & Communautés, ſous prétexte d'inſuffiſance de revenu pour payer les gages deſdits Officiers; à la charge pareillement que leſdites Villes, Bourgs & Communautés ne pourront faire aucune acquiſition, aliénation ou emprunt excédant la ſomme de trois mille livres, ſans obtenir à ce ſujet des Lettres-Patentes qu'ils ſeront tenus de faire enregiſtrer & vérifier à la Cour; & où leſdites acquiſitions, aliénations ou emprunts n'excéderoient pas la ſomme de trois mille livres, la Cour ordonne que les délibérations priſes à ce ſujet ſeront préſentées à la Grand'Chambre du Parlement, &c.

Le 26 Février dernier, le feu a pris au village de Fallon: il regnoit un vent impétueux qui arrêtoit l'effet des ſecours & portoit des charbons allumés juſques ſur le fourneau de Fallon & ſur le village de Mellecey. L'incendie a gagné vingt-deux maiſons, dont les meubles ont preſque tous été conſumés, & il a péri deux perſonnes dans les flammes. Ce déſaſtre a été occaſionné par l'imprudence d'un Particulier qui eſt entré dans une écurie avec une chandelle à la main. Le même accident eſt arrivé pluſieurs fois, l'année derniere, par la même cauſe. Cependant nos Ordonnances preſcrivent de pourvoir chaque maiſon de campagne d'une lanterne.

Dans la Séance publique de notre Académie tenue le 9 Mars pour la réception de M. de Marnéſia, Evêque d'Evreux, M. de Fraine lut un grand nombre d'obſervations météorologiques raſſemblées par M. de Coſſiny, Maréchal des Camps & Armées du Roi. L'attention à examiner les variations du termometre & du barometre, ainſi qu'à ſaiſir les diverſes qualités de l'air dans les différentes ſaiſons de l'année, annonce, dans l'Auteur, un Obſervateur ſcrupuleux, & les applications qu'il en fait annoncent un Phyſicien profond.

De Metz, *le* 15 *Mars.*

Le prix du bled, pendant l'année derniere, s'étant long-tems ſoutenu à près de trois ſous la livre, MM. les Officiers Municipaux, de l'avis de M. l'Intendant, ſe déterminerent à faire des achats de grains chez l'Etranger; & M. l'Intendant, pour les mettre en état de ſubvenir à la dépenſe, les fit autoriſer par Arrêt du Conſeil à un emprunt proportionné. En conſéquence depuis Pâques juſqu'à la moiſſon, ces Officiers firent diſtribuer du bled & du pain au Peuple à des prix favorables. Les Boulangers leur demandoient un prix exorbitant pour la façon & la cuiſſon du pain. M. Juhé, chargé de la manutention des vivres, offrit de remplir leurs vues, moyennant le rembourſement de ſes frais: la Ville, ſenſible à ce procédé, accepta ſes offres. M. Juhé a

pleinement ſatisfait à ſes engagemens patriotiques. En conſéquence, les trois Ordres de la Ville, pour lui donner une marque de leur reconnoiſſance, l'ont prié d'accepter une piece d'argenterie aux Armes de la Ville avec la légende *à M. Juhé pour ſervice rendu à la Ville.* Rendre les bonnes actions publiques, c'eſt multiplier les hommes bienfaiſans, toutefois que des Statuts, des Réglemens de Corporations, des Privileges excluſifs, n'empêchent pas les bons Citoyens d'aller au ſecours du Peuple & de lui donner du meilleur pain à meilleur marché.

Le prix commun du bled n'eſt que d'un ſou cinq deniers la livre. Ainſi cette Province eſt une de celles du Royaume où il eſt le plus bas. Nous en ſommes particuliérement redevables à la ſage adminiſtration de M. l'Intendant qui, l'année derniere, pour conſerver aux Habitans les grains du pays, obtint que l'on tirât de l'Etranger les grains néceſſaires à la ſubſiſtance des Troupes qui ſont en grand nombre dans la Généralité. Ces approviſionnemens ne ſe ſont pas faits cette année avec moins de prudence : les greniers ſont bien pourvus ; & le bled, loin d'avoir augmenté pendant ces achats, a plûtôt ſubi dans tout le pays une diminution.

Le Gouvernement, ſatisfait de la conduite de MM. les Officiers Municipaux, a daigné, ſur les repréſentations de M. le Maréchal d'Armentieres & de M. l'Intendant, accorder à la Ville une gratification de cinquante mille livres. Les trois Ordres ont réſolu d'employer cette ſomme à former un grenier d'abondance ; & l'on a nommé des Commiſſaires pour aviſer aux moyens de l'établir & de dreſſer le plan de l'adminiſtration. Leur zele mérite toute ſorte d'éloges. Cependant ſi l'on conſidere que les Villes chargées de greniers d'abondance n'ont jamais été mieux pourvues de grains que les autres, que l'argent employé à cette fondation eſt un fonds mort, que l'entretien de ces greniers entraîne une dépenſe annuelle, que leur aſpect & leur concurrence décourage & rebute le commerce, que les amas dans ces greniers ſont ſujets à des déchets & à des accidens, & qu'il peut en réſulter des abus nuiſibles aux Cultivateurs, on préſume que la gratification directement appliquée à faciliter le commerce & à favoriſer l'Agriculture, ſoit en réparant les chemins & déchargeant les Payſans des corvées, ſoit en applaniſſant la navigation des rivieres voiſines, en un mot, en encourageant la production & le tranſport, auroit pourvu beaucoup plus efficacement à l'approviſionnement de la Ville, car il dépend néceſſairement & primitivement de l'état des campagnes & du commerce.

Le 28 Février dernier, les rivieres de Seille & de Moſelle au confluent deſquelles la Ville eſt ſituée, ſe ſont débordées ; & les eaux ne ſont rentrées dans leur lit que le 3 Mars ; heureuſement il n'en eſt réſulté aucun déſaſtre. Voilà de ces accidens dont il ſeroit bien important de prévenir les ſuites ſouvent très-funeſtes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

De l'uſage du Carthame ou Safran bâtard pour les vernis.

L'hiſtoire du Philoſophe qui cherchoit à lire dans le ciel & ne voyoit point à ſes pieds, eſt, à beaucoup d'égards, celle de l'Europe. Dès que nous avons apperçu chez les Orientaux un luxe différent du nôtre, nous n'avons pu, comme les enfans, être heureux qu'en partageant ce luxe. La Chine & le Japon ont de trés-beaux vernis compoſés en partie avec des gommes que l'on recueille ſur certains arbres, nous avons voulu avoir des vernis : nous ne pouvions pas tranſplanter les arbres, nous avons acheté la gomme. Malheureuſement ces Peuples cachent avec ſoin les ſecrets de leurs Arts, il a fallu deviner, nous avons imaginé & eſſayé, & nous avons fait des vernis de la Chine, comme on fait à Londres du vin de Porto. Il n'y a pas de mal à cela, ce ſeroit même un bien, ſi nos inventions nous faiſoient oublier les vrais vernis & les drogues de la Chine & du Japon. Mais les gommes & autres machines de l'Orient nous avoient éblouis au point que nous n'avons pas voulu voir chez nous couler de certains charmes une gomme de la couleur de la laque, quoique M. Marchand & pluſieurs autres nous la miſſent ſous les yeux. Nous avons encore en

Europe une réſine colorée qui pourroit tenir la place de la gomme laque dans la compoſition des vernis : c'eſt la ſubſtance colorée que l'on tire du carthame ou ſafran bâtard. Il ſeroit étonnant qu'on n'eût pas ſongé à en eſſayer, s'il pouvoit y avoir quelque choſe d'étonnant en ce genre. L'Auteur du *Verniſſeur parfait* (à Paris chez Charles-Antoine Jombert, rue Dauphine) a relevé les propriétés de cette ſubſtance & donné le procédé ſuivant pour en faire du *rouge d'Eſpagne* (le même que le *rouge à la Dauphine*).

On prend une livre de carthame, *ſafranum*, ſafran bâtard, qu'on met dans un ſac de toile. On le lave bien à la riviere, ou dans pluſieurs eaux ſucceſſivement juſqu'à ce que l'eau en ſorte claire & ſans couleur. On retire alors le carthame du ſac, & on le fait bien ſécher à l'ombre. On pile à part un quarteron de ſoude d'Alicante & on la fait enſuite bien ſécher à feu nu. On mêle bien cette ſoude avec le carthame, lorſqu'il eſt ſec, & après l'avoir auparavant bien froiſſé dans les mains, afin qu'il ne reſte pas en pelotons, & qu'il ſoit mêlé plus également avec la ſoude. On remet enſuite ce mêlange dans un ſac de toile blanche & ſerrée, de façon qu'il y ſoit bien à l'aiſe. On place ce ſac dans un vaiſſeau percé d'un trou à ſa partie inférieure ; on ajuſte à ce trou quelques brins de paille ou une éponge, comme pour couler une leſſive. Il doit y avoir au-deſſous un autre vaiſſeau pour recevoir l'eau bouillante qu'on verſe par-deſſus le ſac, & qui ſe colore inſenſiblement en rouge. Si l'on voyoit que cette eau ne fût pas ſuffiſamment colorée, ce qui viendroit de la foibleſſe de la ſoude qu'on auroit employée, on y ſuppléeroit par une nouvelle leſſive qu'on verſeroit dans le vaiſſeau ſupérieur. On ajoute à l'eau colorée un demi-ſeptier de vinaigre blanc, ou, encore mieux, du jus de citron. On remue bien le tout avec un bâton, & on le laiſſe repoſer vingt-quatre heures pour donner le tems à la fécule de ſe précipiter. Au bout de quelque tems on verſe par inclinaiſon l'eau qui ſurnage, & on en jette de nouvelle ſur le marc. On change auſſi d'eau à différentes repriſes, pour emporter tous les ſels, juſqu'à ce que l'eau ſoit inſipide. Il s'agit alors de ſe procurer le marc ou la couleur à ſec, & voici le moyen qui paroît le meilleur pour y parvenir.

On coupe une feuille de papier blanc à filtrer, de la rondeur & grandeur du vaiſſeau qui contient la couleur, & on l'étend ſur l'eau qui ſurnage. On prend enſuite un morceau de linge coupé en rond de la même grandeur, bien uni en-deſſus & en-deſſous, dans le milieu duquel on fait un trou d'un bon pouce de diametre : on le couvre d'un côté d'une toile de crin ou d'un morceau de canevas, & l'on poſe le liege ſur le papier du côté du crin. On place dans le trou du liege un bout d'écheveau de coton ſuffiſamment long, & on lui fait faire pluſieurs tours en tortillant, de maniere qu'il rempliſſe légérement le trou. On laiſſe pendre hors du vaiſſeau environ la moitié de l'écheveau, pour faciliter l'écoulement de l'eau. Il ne reſte plus alors que la couleur qui retient ſeulement la quantité d'eau qu'elle peut imbiber. On la prend avec une cuiller ou ſpatule, & on l'étend ſur des plats ou aſſiettes de fayance, pour la faire ſécher à l'ombre, ou à une étuve, à une douce chaleur.

Cette ſubſtance eſt réſineuſe ; & comme elle eſt diſſoluble dans l'eſprit de vin, elle convient très-bien pour les ouvrages qu'on veut peindre avec des couleurs détrempées dans des vernis à l'eſprit-de-vin.

II.

Maniere d'élever les veaux en Angleterre.

On attribue l'extrême blancheur de la chair du veau d'Angleterre, à la maniere dont ces animaux y ſont élevés & ſoignés. Leur étable eſt ordinairement placée à l'abri du ſoleil, & élevée de trois pieds de terre, afin que les urines puiſſent s'écouler. On leur donne à lécher un morceau de craie que l'on ſuſpend dans un coin de l'étable. Lorſqu'ils ont un mois, on les ſaigne, & ainſi de mois en mois, juſqu'à ce qu'on les tue. On eſt auſſi dans l'uſage de donner aux veaux de la craie rapée dans du lait qu'on leur fait avaler par le moyen d'une corne, ainſi que de l'eau dans laquelle on a fait fondre un peu de ſel. De tems en tems, on les baigne, & on leur donne des pillules faites avec du bol d'Arménie & de la craie qu'on pêtrit avec du lait. Lorſque la vache ne veut pas ſe laiſſer tetter, on

frotte ſes nazeaux avec de l'eau-de-vie ; l'on en frotte également le corps du veau.

III.

Avis aux Négocians.

Meſſieurs, vous êtes avertis que le navire nommé le *Prophête Ezéchiel*, fin voilier, du port de 120 tonneaux ou environ, ayant une chambre très-commode pour les Paſſagers, commandé par le Capitaine *Louis Flouest*, eſt en charge au Port de Rouen pour le lieu de Saint-Pétersbourg, pour partir à la fin d'Avril prochain 1772.

Ceux qui auront des Marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront y paſſer, s'adreſſeront,

A Paris, à MM. *Clément* & *Plaine*, rue Salle au Comte.

A Rouen, à MM. *Gantier* & Compagnie, rue du Fardeau.

Audit Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Leveſque*, ſon Courtier.

IV.

EFFETS PUBLICS A LONDRES,
le 4 Maes 1772.

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅌	152 ½
Annuités conſol. à 3 p ⅌	87 ⅞
Annuités réduites à 3 p ⅌	87 ⅞
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌	90
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅌	95 ¾
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅌	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	86 ⅛
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	85 ⅛
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⅌	214
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	85
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	2 11
Long ann. non rachetables à differents termes	
Annuités avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap.	1745, 46, 57 ; 1761 & 62. — 14 ½ ; 26 ¼ — *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⅌	
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Eſcomp.*	1 ⅔

COURS DU CHANGE A LONDRES,
le 4 Mars.

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances	34 6
Dito, à vue	34 3
Hambourg, à deux uſances ½	32 11
	Deniers.
Paris, à un jour de date	32 1/8
Dito, à 2 uſances	31 7/8
Bordeaux à 2 uſ.	31 7/8
Cadix	40
Liſbonne	67 5/8
Livourne	51

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres,
le 4 Mars.

L'ONCE.	H.	ß.	d.
Or monnoyé	4	1	0
dito en barres	4	1	0
Pieces de huit. Grandes pillares	5	6	¼
Pieces de huit. d°. petites	5	6	¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5	6	¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5	6	¼
Argent en barres	5	8	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 11 Mars 1772, au Samedi 14 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 24 à 29 l. *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Greve, de 23 à 28 liv. Le méteil, 17 l. ; le ſeigle, de 17, 17 l. 10 ſ. à 18 liv. ; l'orge, de 13, 13 l. 10 ſ. à 14 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE; FOIN; PAILLE.

Du Mercredi 11 Mars 1772 au Samedi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 ſ. à 22 livres 15 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 18 Mars 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Mars* 1772.

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	704	5	
Les guinées à . . .	718	5	
Ducats à	97	16	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à . . .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piaſtres à	49	10	

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Mars* 1771.

Amſterdam	55	⅛
Londres	32 9	16ᵉ à ½
Hambourg	182	¼
Madrid	15 2 à 1 6	
Cadix	15 à 14 19 6	
Livourne	95	¼
Gênes	93	¼
Lyon, *Rois*, ...	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1065	1070 72 ½ . .	1075 72 ½ 70 .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	680 . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	236	236	236 . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	58	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	66 ½	. . . . .	. . . . .
Loterie 5ᵉ tirage.	. . . . .	. . . . .	460. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 14 Mars 1771.		Du Lundi 16.		Du Mardi 17.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix p. mois 1771.	P.	Delamotte, ſix p. mois 1771.	P.	Maigret, 6 prem. mois 1771.	P.
Bardin, ſix dern. mois 1771.	A.	Maſſon, ſix dern. mois 1771.	A.	De Fremilly, *id.*	
Baillot, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Hurel, ſix dern. mois 1771.	
Boſcheron, *id.*	C.	Dujean, *idem.*	C.	Filleul, *idem.*	A.
Pigis, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Hebert, *idem.*		.....		Viellard, *idem.*	
Penchain, *idem.*		.....		Defrance, *idem.*	C.
Lenoir, *idem.*	F.	.....		Defays, *idem.*	G.
Delarue fils, *id.*		.....		Chaponnel, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*		.....		.....	
Goſſey, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 14 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Février.*

IL s'en faut, à ce qu'il paroît par des informations exactes, de deux cens mille tonneaux que l'importation des grains ait été, l'année derniere, auſſi conſidérable qu'elle l'a été dans chacune des dix années précédentes. On préſume qu'il y a des proviſions ſuffiſantes pour paſſer l'hiver, & qu'au printems, il faudra recourir aux magaſins de la Couronne.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Février.*

Depuis que les Ordonnances rendues ſous le Miniſtere précédent ont été ſoumiſes à un nouvel examen, l'établiſſement de deux nouveaux fanaux l'un à Nechehovet & l'autre à Kronebourg, a été confirmé (le 3 du courant), moyennant une augmentation d'un quart en ſus du droit ordinaire de fanal payable par tous les vaiſſeaux à la Douane d'Oreſund : ces fanaux commenceront à être allumés le 1 Avril, une heure après le coucher du ſoleil.

La pleine liberté dont il avoit été permis, par l'Edit du 3 Avril 1771 de jouir, dans ſa maiſon, ſans pouvoir etre troublé dans ſes affaires par la Police, a été révoquée le 6 ; cependant il a été notifié par un placard que ce nouvel ordre n'attentoit point à la liberté convenable dans l'exercice des choſes honnêtes & légitimes ; & que l'inquiſition de la Police ne tendroit qu'à empêcher les débauches dans les tavernes, les jours de Fête ; les jeux défendus, dans les maiſons publiques ; l'introduction des gens ſans aveu, les délais de payement des taxes, les ventes à faux poids ou fauſſes meſures, l'exercice des métiers ou trafics bourgeois ſans *qualité*, les contraventions aux Ordonnances, le travail manuel dans les jours conſacrés à la Religion, le déſordre, les négligences & les mauvaiſes mœurs dans les maiſons particulieres, & ſpécialement *le feu dans les cuiſines en tems de jeûne*, afin que les Habitans n'ayent pas le moyen de le rompre.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 25 *Février.*

Les 10 & 11 du courant, il eſt parti 84 navires de ce Port pour la pêche de la baleine, 18 d'Altona, 2 de la Baltique, 6 de Gluckſtadt, 2 de Colmar : 4 autres ont pris la route du détroit de Davis.

Cette Ville eſt tout-à-la fois la Patrie des ſciences & du commerce ; les travaux utiles y ſont encouragés & récompenſés ; & il ſort tous les jours de nos preſſes des Ouvrages de la plus grande utilité. Outre le grand *Catholicon*, excellent Dictionnaire univerſel des Langues Allemande & Françoiſe, il

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

s'imprime actuellement un Dictionnaire complet de Botanique ſous le titre d'*Onomatologia Botanica completa* : on y expoſe la nature de chaque plante, ſelon la méthode du Chevalier Linné ; on en donne tous les noms reçus par les gens de l'Art, ou employés dans les diverſes dialectes de la Langue vulgaire ; on y expliquera en même tems les uſages des plantes rélativement à l'économie, à la peinture, aux fabriques, à la teinture, à la médecine, &c. On ne décriera pas les Dictionnaires, quand les Dictionnaires ſeront bien faits.

La perte de M. Jean Hartewig Erneſt, Comte de Bernſtorff, décédé dans cette Ville la nuit du 18 au 19, dans la 60^e^. année de ſon âge, doit exciter les regrets de tous les Amateurs des Arts & de tous les amis de l'humanité. Ce Seigneur, pendant qu'il fut à la tête du Conſeil de Danemarck, ſignala ſon zele pour le bien public, pour les pauvres, pour l'Agriculture, &c : *il s'honoroit*, diſoit-il, *en eſtimant ce grand Art* : il honora l'eſpece humaine en rendant à ſes Serfs la liberté, exemple qui entraina pluſieurs Seigneurs, nés comme lui, pour le bonheur des hommes. Les pauvres diront, les larmes aux yeux, l'uſage qu'il faiſoit de ſes richeſſes : il fourniſſoit réguliérement à la ſubſiſtance de pluſieurs centaines de malheureux, ſans parler d'un grand nombre de familles auxquelles il épargnoit la honte de mendier des ſecours : ces ſecours, elles ſembloient les recevoir du Ciel, tant il avoit ſoin de leur cacher ſa main bienfaiſante & généreuſe : il étoit le Protecteur des Arts utiles ; & dans ſa retraite comme à la Cour, il n'a ſongé qu'à faire le bien.

De Vienne, *le 22 Février.*

La douceur extraordinaire du tems a entraîné beaucoup de maladies, & excité des alarmes par rapport à la précocité des fruits de la terre. Nous avons grand beſoin de nouvelles proviſions, il y en a en Hongrie, & l'active bienfaiſance de S. M. I. ſoutient notre eſpérance. On diſtribue actuellement aux pauvres du pain fait avec deux tiers de citrouille & un tiers de farine.

ITALIE.

De Florence, *le 15 Février.*

Il eſt arrivé le 9 à Livourne cinq navires marchands très-richement chargés. On a arrêté dans la même Ville de Faux-Monnoyeurs ; tous leurs inſtrumens ont été ſaiſis.

La ſuppreſſion des réſerves de chaſſe, dans l'Etat de Mantoue, a été célébrée par les Peuples, comme on célébre les victoires, par un *Te-Deum*, des fêtes, des exercices de piété, & des prieres ferventes pour la conſervation de S. M. I.

Les ſoies organſinées de Veniſe ont été auſſi recherchées, cette année, que celles de Breſce & de Bergame : il en a été expédié beaucoup de ballots pour les pays ultramontains, & particuliérement pour la France & l'Angleterre. Les Conſuls des Marchands, jaloux du ſuccès de ce commerce, ont cru encourager les Manufactures de la Capitale en les délivrant de la concurrence des Manufactures étrangeres, très-Propre à exciter l'émulation & même le commerce extérieur des premieres.

Il ſe négocie à Genes un nouvel emprunt de quatre millions de florins à quatre pour cent, rembourſable dans l'eſpace de dix années, comme l'emprunt fait l'année derniere par la même Puiſſance.

Sur les plaintes univerſelles que le haut prix du ſavon a excitées à Rome, S. S. a ordonné qu'il en fût fait pluſieurs *cuites* en préſence des Conſuls de l'Univerſité, pour connoître la dépenſe qu'exigeoit cette fabrication. Le réſultat a été qu'il ſe vendoit un peu trop cher, & l'on a baiſſé la taxe d'un ſeptième.

L'huile de Naples eſt d'une ſi mauvaiſe qualité que S. S., à la réquiſition des Peuples de ce Royaume, leur a permis de faire uſage des alimens défendus pendant le Carême. L'inoculation des enfans du Prince de S. Angelo, par le Docteur Gatti, a eu, dans la Capitale, un ſuccès ſi heureux, que le Duc de Caivano & autres perſonnes ſe diſpoſent à ſuivre cet exemple.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Février.*

Le plan de l'établiſſement d'étalons uniformes, dans tout le Royaume, pour les poids & les meſures, doit être pris en conſidération dans la préſente Seſſion du Parlement.

Après avoir long-tems *gratifié* l'exportation des grains, il y a apparence que nous en *gratifierons* bientôt & libéralement l'importation ; du moins le bruit en court, on dit même que la gratification s'étendra ſur d'autres denrées. Il y a de l'une à l'autre méthode la différence de l'abondance à la diſette.

Il eſt auſſi queſtion d'un Bill pour faire baiſſer le prix exorbitant de toutes les eſpeces de denrées ; on ne dit pas ſi ce Bill levera les taxes, les entraves & autres cauſes de cherté. On ſe prépare à préſenter une Requête pour demander un Acte qui fixe les denrées à un juſte prix, ſi Dieu daigne révéler ce juſte prix aux Taxateurs & empêcher toute variation dans le commerce. On s'appuye ſur un exemple donné ſous le regne de Henri VIII où l'on n'a pas toujours donné de bons exemples.

Il s'eſt ouvert, dans un Café de Londres, une ſouſcription pour faire baiſſer le prix des vivres ; les Souſcripteurs ſe ſont préſentés en foule ; en peu d'heures il y a eu des engagemens pour pluſieurs centaines de guinées ; on veut les porter à quelques mille livres ſterlings.

Les Bills pour la drêche & pour la taxe des terres, après avoir paſſé à la Chambre des Pairs, ont reçu le 25 le conſentement de S. M.

On aſſure que le Roi lui-même, indigné des cruelles vexations que nos Compatriotes exercent ſur les Peuples du Bengale, fera propoſer au Parlement de prendre connoiſſannce de la conduite de la Compagnie. C'eſt un fait notoire que les traitemens faits aux Naturels de ce vaſte & autrefois riche & populeux pays ont été ſi durs & ſi barbares qu'ils crient vengeance & demandent un prompt & puiſſant remede. On eſpere qu'avant la fin de la Seſſion, le Parlement trouvera ce remede & l'appliquera au mal.

Suivant des lettres de Philadelphie, des Colons ont tué quelques Indiens, les Indiens ſe ſont vengés par le meurtre de pluſieurs Colons : on craint une irruption de leur part & la guerre. En conſéquence, des Négocians du pays ont contremandé les commiſſions qu'ils avoient données ici, en préſageant une ſuſpenſion totale de commerce dans ces contrées.

On a reſſenti à Northampton & dans les lieux circonvoiſins, une ſecouſſe de tremblement de terre avec un bruit ſouterrein qui a duré cinq à ſix minutes : le ciel étoit ſenſiblement obſcurci.

Le 26 on a fait devant des Commiſſaires de la Société des Arts une ſeconde épreuve du harpon qu'on lança contre une baleine artificielle, conſtruite avec des cerceaux & du chanvre ; ce harpon, qu'on fit partir d'un pierrier, devoit aller à la diſtance de 40 verges. A la premiere décharge, on ne mit dans le pierrier qu'une demi-once de poudre, le harpon n'atteignit pas le but. On doubla la doſe de poudre pour la ſeconde, & le harpon donna ſi fortement contre le corps deſtiné à repréſenter la baleine, que ſi c'eût été une baleine réelle, elle auroit pu être bleſſée à mort. On dit qu'un arc d'acier conſtruit ſur les mêmes principes ſera bientôt mis à l'épreuve.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 7 Février.*

Il paroît une Ordonnance de l'Impératrice-Reine, datée du 19, portant défenſe d'exporter de ce pays aucune bête à cornes. Elle permet aux Etats d'emprunter 200000 florins pour ſubvenir aux frais faits & à faire à l'occaſion de l'épizootie qui regne ſur ces animaux dans le Brabant. Pour en arrêter les progrès, on a pris le parti de faire tuer les bêtes attaquées. Le produit de la taxe d'un florin ſur chaque chien ſervira au payement des intérêts & au rembourſement du capital de l'emprunt.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 2 Mars.*

On ne reçoit que des nouvelles de tempêtes & de naufrages. Vers les premiers jours de Février, des ouragans obligerent le navire, le *Prudent*, de Granville, parti de Cette le 4, & un navire Hollandois ſorti pour Alicante, à ſe réfugier dans ce Port, après avoir perdu des mâts. Le Capitaine Cauvet, venant d'Acre, coula bas le 26 Décembre à l'Eſt du Cap Salomon ; & le Capitaine Pereires, parti de Tunis, échoua près de Souſe : les équipages eurent le bon-

heur de ſe ſauver dans les chaloupes. Le 19 Décembre, quatre vaiſſeaux Vénitiens partis de Cérigo furent aſſaillis d'une violente tempête dans le golfe de Paganie ; un de ces vaiſſeaux périt avec l'équipage de 500 perſonnes, à l'exception d'un Pilote, de trois bas Officiers & de 38 Soldats : l'équipage d'un autre gagna la terre; un troiſième vaiſſeau reſta ferme à l'ancre; le dernier prit le large & ſe ſauva. La perte faite dans ce naufrage eſt eſtimée un million de ducats d'argent. Le 30 du mois dernier, pluſieurs bâtimens qui mouilloient dans la baye de Cadix ont échoué aux plages du Port Sainte Marie & du Port-Royal : de ce nombre éeoient deux bâtimens François, *l'Aimable Catherine*, de Nantes, dont la cargaiſon a été perdue & l'équipage a péri à l'exception de deux Matelots, & le *Nouveau Mercure*, du Havre, que l'on craint de ne pouvoir relever de la côte. Un autre navire parti de notre Port pour Livourne a fait auſſi naufrage ſur les côtes d'Eſpagne : un vaiſſeau Anglois a eſſuyé le même ſort à l'Iſle de Candie. Le 1 de ce mois, quatorze navires de différentes Nations ont péri dans le détroit de Gibraltar. Il y a beaucoup de Pirates en mer. Les Ruſſes ont enlevé divers bâtimens chargés pour le compte des Turcs: cependant il arrive tous les jours à Conſtantinople beaucoup de vivres ſur des vaiſſeaux Anglois, François, &c.

Du 10 au 23 Février, il eſt entré dans ce Port 83 bâtimens François & 26 Etrangers. Leurs cargaiſons en bled montoient à 9050 charges, en farine à 100 barils, en avoine à 1400 charges, en feves à 3210, en haricots à 400 quintaux, en divers autres légumes à 450, en riz à 480 quintaux 200 ardebs & 40 ſacs, en huile à 3302 millérotes, &c. Une partie du bled étoit apportée de la Cale par les tartanes le *Saint-Antoine*, la *Vierge de la Garde*, la *Vierge de bon Voyage*, le *Saint-François*, *l'Aimable Marie*; une autre de Tunis par la tartane la *Vierge de Pitie* & le pinque le *Saint-Jean*. Il a paſſé un bateau de Gênes chargé de bled & de riz pour Barcelonne. Les tartanes la *Triomphante* & le *S. François de Paule* ont amené de Tunis & de Bizerti des feves, de la ſoude, de la cire, &c. *L'Aimable Thereſe*, la *Fortune*, le *Patriarche Joſeph*, le *S. Charles*, la *Marie*, la *Garriguette* ont tiré de Smyrne, d'Alexandrette, d'Acre, d'Alger, de Larache, de Salonique, différentes marchandiſes pour divers endroits, ainſi que la barque la *Volage*, venue de Seyde, Chypres & Tripoli. La barque la *Victoire* eſt arrivée de la Martinique, & la corvette la *Singuliere* de la Guadeloupe.

Le Languedoc tire beaucoup d'huile des Ports de cette Province.

Du 12 au 23 Février, il eſt ſorti 133 bâtimens François & 45 Etrangers, ſept pour le Levant, deux pour la Barbarie, deux pour la Cale, un pour Alger, un pour Smyrne, un pour Tunis. Le navire le *Caſtor* eſt parti pour la Martinique, le vaiſſeau le *Phœnix* pour le Cap, & la corvette le *Bienfaiſant* pour Cayenne.

De Montpellier, *le* 3 *Mars*.

Les tartanes parties de Marſeille, chargées de marchandiſes deſtinées pour la Foire de Bordeaux par le Port d'Agde, ont été obligées de demeurer en relâche à Cette. Si elles avoient débarqué leurs marchandiſes dans ce dernier Port, elles auroient été rendues de bonne heure à leur deſtination, au lieu qu'en ne voulant les débarquer qu'à Agde, on ſe met dans le cas de ne pouvoir les faire entrer en franchiſe. Ces ſortes d'accidens ne ſont pas rares, & il eſt étonnant que les Commettans de Bordeaux ne prennent pas des arrangemens en conſéquence. Il ſeroit facile de parer à cet inconvénient en donnant deux deſtinations conditionnelles aux marchandiſes; la premiere pour Cette, en cas que les vents de mer regnaſſent, & alors elles pourſuivroient leur route à la faveur de l'étang de Thau fort navigable dans ces circonſtances; & la ſeconde pour Agde, dans le cas où les vents de Nord-Oueſt interrompoient la navigation de cet étang.

Le 18 du mois dernier, un Canari Catalan entrant dans le Port de Cette, dans un moment de tempête & pendant que la Raffale étoit forte, on ſe hâta de manœuvrer, pour empêcher que la voile ne fît chapelle : le vent fit ralinguer la voile, & l'écoute du trinquet enleva le Matelot qui le tenoit & qu'il ne fut pas poſſible de ſauver.

Les eaux-de-vie ont valu derniérement à Pézenas 26 livres 10 ſous le quintal. Pluſieurs vaiſſeaux Hollandois en ont chargé

à Cette, ainſi que des vins, pour Hambourg, Middelbourg, Oſtende, Bremen, &c. Il eſt derniérement entré dans ce Port pluſieurs pinques Catalans & nombre de tartanes de péche; Narbonne & Marſeille y ont verſé des grains.

De Bordeaux, *le 3 Mars.*

Dans le courant de Janvier, il eſt entré 20900 livres de froment, 92438 de ſeigle, 30900 d'avoine; & il n'a été exporté par mer que 910 quintaux de légumes pour l'Eſpagne. Il eſt ſorti tant par mer que par terre, pour le Royaume & pour l'Etranger 1238 barriques 45 quarts de ſucre brut, 2229 bar. 68 q. de ſucre blanc, 47469 liv. d'indigo, 458957 de café, 3231 de cacao, 1080 de rocou. Le ſucre étoit preſque tout deſtiné pour Rotterdam, Amſterdam, Hambourg, & pour l'Italie. Il a paſſé une partie conſidérable de l'indigo dans les mêmes Villes, à Francfort, & à Bremen: Marſeille en a beaucoup tiré ainſi que du café. La Suiſſe, la Savoye, Stettin, Hambourg, Rotterdam & Amſterdam en ont reçu de forts envois, &c.

Depuis les derniers jours de Janvier juſques vers les derniers jours de Février, il nous eſt venu aſſez de grains & de farines de Maryland, de Saint Pétersbourg, de Lézardieu, de Tréguier, de Charente, mais ſur-tout de Marans. Limerick nous a fourni beaucoup de bœufs. Du 23 Janvier au 21 Février, le navire la *Françoiſe*, eſt arrivé de Saint-Domingue, la *Princeſſe des Landes* de la Martinique, la *Comteſſe d'Ennery*, de la Guadeloupe, *l'Aimable Marie* du Cap, la *Julie* de Saint-Domingue, le *Port-au-Prince* du même lieu, les *Quatre Freres* de la Martinique, la *Juſtine* de la Guadeloupe, le *Scipion* de la Martinique.

De Nantes, *le 6 Mars.*

L'importation des grains ſe ſoutient; ils ſont toujours puiſés dans les greniers du Royaume & même de la Province. On aſſure que, par des manœuvres particulieres, ils ſont très-chers à Rennes, & en conſéquence un Corps diſtingué a réſolu d'employer une ſomme conſidérable pour amener l'abondance & le bon prix; des Citoyens zélés ont offert avec un déſintéreſſement patriotique, des fonds pour remplir ces vues de la bienfaiſance.

Le *Huron* eſt parti derniérement pour S. Domingue; il a laiſſé le *Saint-Guillaume* en charge pour Guinée, & la *Catherine* pour les Iles de France & de Bourbon.

De Dunkerque, *le 7 Mars.*

La défenſe d'exporter des denrées, portée le mois dernier par la Police, a été annoncée dans les Papiers de Londres, comme un événement ſi extraordinaire qu'il ne s'en trouve point d'exemple. La liberté dont ce Port jouit, ſon commerce, le concours de vaiſſeaux & d'Etrangers qui s'y rendent, ſont autant de circonſtances que l'on a relevées & qui ont paru faire ſenſation à Londres.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Etat d'évaluation du prix des Marchandiſes du crû des Iſles, le cinquième déduit, ſur lequel les trois & demi pour cent du Domaine d'Occident ſeront perçus dans tous les Ports du Royaume, pendant les ſix premiers mois de mil ſept cent ſoixante-douze.

Sucre brut, le cent, 20 livres 10 ſous.
Sucre brut de Cayenne, le cent, 15 liv.
Sucre blanc raffiné, le cent, 52 l. 10 ſ.
Sucre terré, le cent, 33 liv.
Sucre tête de forme, le cent, 25 liv.
Sucre terré de Cayenne, le cent, 25 liv.
Indigo, la livre, 5 liv. 18 ſ.
Rocou, le cent, 65 liv.
Coton, le cent, 90 liv.
Cacao, le cent, 51 liv.
Cuirs de bœufs tannés, le cent peſant, 38 l.
Cuirs de veaux tannés, le cent peſant, 24 l.
Cuirs en poil, la piece, 5 liv.
Caret, la livre, 6 liv. 16 ſ.
Cahohane, la livre, 3 liv. 8 ſ.
Canefice, le cent, 18 liv.
Gingembre, le cent, 18 liv.
Confitures, le cent, 50 liv.
Sirop des Iſles, le cent, 25 liv.
Sirop de Melaſſe, le cent, 8 liv.
Graine de Chapelet, le cent, 10 liv.
Bois d Inde ou de Campêche, le cent, 8 l,
Bois jaune, le cent, 5 liv.
Bois de Gayac, le cent, 2 liv. 15 ſ.

Tabac en feuilles, la livre, 5 ſ.
Tabac fabriqué, la livre, 15 ſ.
Café, la livre, 13 ſ. 6 den.
Maniguette ou graine de Paradis, le cent, 16 l.

Fait & arrêté à l'Hôtel des Fermes du Roi, à Paris, ce 3 Février 1772, &c.

I I.

Avis ſur un inſtrument curieux.

M. Fortin, Ingénieur pour les globes & ſpheres, rue de la Harpe, près de la rue du Foin, a fait conſtruire, par les conſeils de M. de la Lande, de l'Académie Royale des Sciences, un inſtrument fort ſimple pour repréſenter le mouvement de la terre autour du ſoleil, le changement des ſaiſons, l'inclinaiſon de l'axe & ſon parallélíſme, dont les circonſtances font toute la difficulté du ſyſtême de Copernic, pour ceux qui étudient l'Aſtronomie. On y voit le rayon central qui va du ſoleil à la terre, & qui éclaire perpendiculairement les pays du Nord ou ceux du Midi, ſuivant les tems; par une ſuite néceſſaire du parallélíſme de l'axe, la terre y eſt environnée d'un horizon mobile qui ſe place à chaque lieu de la terre, & marque la durée du jour & de la nuit; un cadran porté ſur le globe marque l'heure qu'il eſt à chaque pays, quand il eſt midi à Paris; une alidade qui tourne ſur une plateforme diviſée en lignes & en degrés marque le lieu du ſoleil & le lieu de la terre dans l'écliptique; la lune eſt repréſentée autour de la terre, tournant à la main, & dont les phaſes peuvent ſe marquer avec cet inſtrument. Sa ſimplicité a mis le S^r Frontin en état de le donner pour douze livres.

Le même Artiſte a fait auſſi des planétaires en forme de ſpheres de Copernic, où toutes les planetes tournent enſemble par le mouvement d'une ſeule manivelle, au moyen des engrenages convenables, & dont le prix n'eſt que de trois louis & demi en carton; on y voit comme dans l'autre inſtrument le parallélíſme de la terre & les différences des ſaiſons.

I I I.

Machines nouvelles.

Le ſieur *Juan Santiago Sicard* a conſtruit à Madrid deux machines qui ſont d'une grande utilité; la premiere eſt un moulin à farine, d'une ſeule roue & qui, dans le même eſpace de tems, donne une fois plus de farine que les autres moulins ordinaires; la ſeconde eſt d'une nouvelle invention & ſert à paîtrir le pain. Le moulin n'occupe pas au-delà de deux ou trois cens pieds de terrein en quarré, au lieu qu'il en faut quatre cens pour les moulins dont on ſe ſert ordinairement à Madrid. Un avantage encore plus conſidérable, c'eſt que les dépenſes pour la conſtruction du nouveau moulin ne ſont que très-médiocres. En un mot, il exige moins de frais, occupe moins d'eſpace, & fait le double de farine des autres moulins. S. M. Catholique ſatisfaite des deux machines a fait donner une gratification à l'Inventeur. Ceux qui voudront faire conſtruire ſoit des moulins ſoit des machines à paîtrir, s'adreſſeront à D. Joſeph Alvaro y Eſgueba, à Madrid, rue de *Foncarral;* c'eſt lui que le ſieur *Sicard* a chargé de donner les éclairciſſemens & de faire les conventions pour la conſtruction deſdites machines.

I V.

Remedes contre l'aſthme.

Le premier de ces remedes a été trouvé depuis peu en Angleterre. On aſſure qu'il eſt ſouverain contre l'aſthme & toute difficulté de reſpirer. L'Inventeur de ce remede ayant ſouffert prodigieuſement d'un Aſthme pendant pluſieurs années, eut recours à une foule de remedes qui, loin de guérir ou diminuer ſon mal, ne faiſoient que l'irriter & l'augmenter. Enfin après diverſes expériences, il fut aſſez heureux que de trouver ce remede qu'on appelle en Anglois *effluvia aſthmatic.* Il n'eſt pas beſoin, pour le prendre, de faire diete, &c; & l'on peut en uſer en tout tems. On le vend à Londres au Caffé de l'Amirauté, Admiralty Caffee-Houſe, Charing-Croſſ; chez M. Kearſly, Libraire, au N°. 1, Ludgate-Street, &c. Chaque bouteille porte l'inſcription ſuivante, *Hamilton's new diſcovered aſthmatic effluvia* (aſthmatique effluvia d'Hamilton, nouvellement découvert), & le cachet de la famille. On donne auſſi les inſtructions néceſſaires pour faire uſage de ce remede.

Le ſecond remede contre l'aſthme eſt le baume impérial aſthmatique, *imperial aſth-*